

Rapport sur les Principes bancaires responsables des Nations Unies

2024



 **BANQUE
NATIONALE**



Portée

À moins d'indication contraire, le présent rapport porte sur l'exercice 2024 (1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024). Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

Avis important et mise en garde à propos des déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans ce document sont des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis. Les déclarations prospectives figurant dans le présent document peuvent comprendre, entre autres, des déclarations à l'égard des objectifs, des perspectives et des priorités de la Banque pour les exercices 2025 et suivants, du cadre réglementaire dans lequel elle évolue, de ses stratégies, cibles et engagements en matière environnementale, sociale et de gouvernance et des mesures qu'elle prendra pour les réaliser, incluant ses pratiques en matière d'inclusion, de diversité et d'équité, et sa stratégie climatique et tous les objectifs reliés à ses efforts envers la transition vers une économie faible en carbone et la façon de soutenir ses clients dans cette transition, de ses progrès, de son approche pour identifier et gérer les occasions et les risques liés au climat, et de certains risques auxquels la Banque est exposée. La Banque peut également faire des déclarations prospectives dans d'autres documents et dépôts réglementaires, de même qu'oralement. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'emploi de verbes ou d'expressions verbales comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », par l'emploi de la forme future ou conditionnelle, notamment des verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir », et par l'emploi d'autres termes ou expressions similaires.

Ces déclarations prospectives visent à aider les actionnaires et parties prenantes de la Banque à comprendre les progrès de la Banque quant aux Principes bancaires responsables, et, plus largement, à la vision, la stratégie, les cibles et les objectifs de la Banque en matière environnementale, sociale et de gouvernance, et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, estimations, hypothèses et intentions actuelles que la Banque considère raisonnables à cette date, et sont sujettes à de l'incertitude et à des risques inhérents, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque. Il est fort possible que les prévisions, projections, attentes ou conclusions expresses ou implicites de la Banque ne se révèlent pas exactes, que ses hypothèses ne soient pas confirmées et que sa vision, ses objectifs stratégiques et ses cibles de performance ne soient pas réalisés. La Banque met en garde les lecteurs que ces déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures et que les événements ou résultats réels peuvent différer significativement de ces déclarations en raison d'un certain nombre de facteurs. Ainsi, la Banque recommande de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, étant donné que divers facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels soient significativement différents des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans ces déclarations prospectives. Les lecteurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs mentionnés ci-dessous, de même que d'autres incertitudes et événements potentiels, ainsi que les risques qu'ils comportent. À moins que la législation ne l'y oblige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut de temps à autre être faite en son nom.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent document reposent sur un certain nombre d'hypothèses et leurs résultats futurs sont assujettis à certains facteurs dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les effets sont difficilement prévisibles, y compris, entre autres : la conjoncture économique générale et les conditions du marché au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce des activités; les mesures affectant les relations commerciales entre le Canada et ses partenaires, incluant l'imposition de tarifs et les mesures prises en réponse, ainsi que les impacts possibles sur notre clientèle, nos opérations, et plus généralement, sur l'économie; les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; l'inflation; la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales; l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés; les modifications apportées aux politiques budgétaires et monétaires et à d'autres politiques publiques; la supervision réglementaire et les modifications apportées à la réglementation touchant les activités de la Banque; l'incertitude géopolitique et sociopolitique; la capacité de la Banque à intégrer avec succès CWB et les coûts ou passifs éventuels non divulgués liés à l'acquisition; les changements climatiques, incluant les risques physiques et liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone; la capacité de la Banque à répondre aux attentes de ses parties prenantes concernant les enjeux environnementaux et sociaux; la nécessité d'une participation active et continue des parties prenantes; la disponibilité d'information complète et de haute qualité de notre clientèle et autres tiers, incluant sur les émissions de gaz à effet de serre; la capacité de la Banque à développer des indicateurs pour suivre efficacement nos progrès; le développement et le déploiement de nouvelles technologies et de produits durables; la capacité de la Banque à identifier les occasions

liées au climat ainsi qu'à évaluer et gérer les risques liés au climat; les changements importants dans le comportement des consommateurs; la situation du logement, le marché de l'immobilier et l'endettement des ménages au Canada; la capacité de la Banque à réaliser ses principales priorités à court terme et ses stratégies à long terme; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun; la capacité de la Banque à recruter des ressources clés et à les maintenir en poste; l'innovation technologique, incluant le système bancaire ouvert et l'usage de l'intelligence artificielle; la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les entreprises concurrentes offrant des services non traditionnels; le risque lié aux modèles, les variations de la performance et de la solvabilité de la clientèle et des contreparties de la Banque; l'exposition de la Banque à des enjeux réglementaires et à des litiges importants; les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables; les modifications apportées à la législation fiscale en vigueur dans les pays où la Banque exerce des activités; les modifications apportées aux lignes directrices sur le capital, les fonds propres et la liquidité, ainsi qu'aux instructions relatives à leur présentation et à leur interprétation; les changements aux notations attribuées à la Banque par les agences de notation financière et extra-financière; les perturbations potentielles chez les principaux fournisseurs de biens et de services de la Banque; le risque lié aux tiers, incluant le manquement de tiers à leurs obligations envers la Banque; les effets potentiels de perturbations des systèmes de technologie de l'information de la Banque, y compris en raison de cyberattaques, de vols ou de divulgation de données, incluant des renseignements personnels et le vol d'identité; l'exposition à des activités frauduleuses; l'incidence possible d'événements importants sur l'économie, sur les conditions de marché ou sur les perspectives de la Banque, y compris les conflits internationaux, les catastrophes naturelles et les urgences de santé publique, et les mesures prises en réponse à ces événements; et la capacité de la Banque à anticiper et à gérer avec succès les risques provenant des facteurs précédemment mentionnés.

De plus, les hypothèses, données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et autres normes utilisés pour développer nos hypothèses et estimations et suivre nos avancées, considérés comme raisonnables au moment de la préparation de ce rapport, peuvent s'avérer inexacts par la suite. Bon nombre de ces hypothèses, données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et autres normes, de même que la terminologie utilisée par la Banque pour définir certains concepts, continuent d'évoluer et peuvent différer considérablement de ceux utilisés par d'autres, de ceux que nous pourrions utiliser à l'avenir ou qui pourraient être ultérieurement imposés par les autorités gouvernementales ou d'autres autorités en la matière. Ces évolutions et changements pourraient affecter les hypothèses et les estimations que nous utilisons, et pourraient affecter la comparabilité des informations et des données entre les industries ou les entreprises et d'une période de divulgation à une autre ainsi que notre capacité à atteindre nos objectifs, priorités, stratégies et engagements en matière de développement durable.

Ce rapport résume les progrès effectués par la Banque quant aux Principes bancaires responsables et doit être lu conjointement avec les autres rapports de la Banque en matière de durabilité disponibles sur bnc.ca. Ainsi, les lecteurs doivent se référer aux indications concernant les hypothèses, données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et autres normes utilisés par la Banque et détaillés dans les rapports auxquels ce document renvoie, de même qu'aux avis, mises en garde et facteurs de risques y étant énoncés.

La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive, et les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont également assujetties au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et de financement, au risque opérationnel, au risque de non-conformité à la réglementation, au risque de réputation, au risque stratégique et au risque environnemental et social, de même qu'à certains risques dits émergents ou jugés importants. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section Gestion des risques du Rapport annuel 2024 et peuvent être mis à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Ce rapport est fourni uniquement à titre informatif. Il ne constitue en aucun cas une offre de vente ou une sollicitation d'achat d'un titre, d'un produit ou d'un service dans quelque territoire que ce soit. Il n'est pas non plus destiné à fournir des conseils d'investissement, financiers, juridiques, comptables, fiscaux ou autres, et l'information qu'il renferme ne doit pas servir de fondement à de tels conseils.

Résumé 2024

Banque Nationale du Canada

Principe 1 : Alignement	Principe 2 : Impact et établissement de cibles	Principe 3 : Clientèle
<p>La Banque Nationale du Canada (la Banque) a adopté neuf principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en 2019 pour souligner l'importance accordée à la durabilité, et qui répondent à plusieurs Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.</p> <p>La Banque est devenue signataire fondatrice des Principes bancaires responsables (PRB) en 2019. Nous publions annuellement de l'information en matière de durabilité selon des cadres de référence reconnus dont les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).</p> <p>Notre appui à la durabilité fait partie intégrante de notre planification stratégique et nous intégrons les considérations ESG dans nos décisions d'affaires et opérationnelles. Notre ambition et nos priorités climatiques n'ont pas changé depuis 2023.</p>	<p>En 2021, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, la Banque s'est engagée à atteindre un objectif net-zéro d'ici 2050 pour ses activités opérationnelles et de financement.</p> <p>En 2023, les outils de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI) nous ont permis de confirmer nos deux domaines d'impact significatif : l'atténuation des changements climatiques et la santé financière.</p> <p>Nous avons établi des cibles de réduction intermédiaires pour les secteurs du pétrole et du gaz, de l'immobilier commercial et de la production d'énergie. En 2024, nous avons entrepris un examen complet de notre portefeuille de prêts afin d'évaluer la matérialité financière et environnementale de la Banque. En 2025, nous avons fixé une nouvelle cible d'engagement total dédié au financement en énergie renouvelable de 20 G\$ d'ici 2030.</p> <p>Pour plus d'informations sur la cible de santé financière, consulter le Supplément aux pages 6-7.</p>	<p>La Banque offre des produits et services de finance durable pour accompagner sa clientèle dans la transition vers une économie faible en carbone incluant des obligations et des prêts verts, sociaux, durables, de transition et liés à des critères de durabilité.</p> <p>Depuis 2019, nous avons triplé notre financement de projets en énergies renouvelables, pour atteindre 15 G\$ en engagement total de prêts.</p> <p>Afin de soutenir la clientèle du secteur immobilier commercial, la Banque a octroyé ou certifié 36 prêts verts en 2024 pour un total de 1,78 G\$, dépassant ainsi l'objectif annuel établi de 1,25 G\$.</p> <p>Nous mettons en place plusieurs mesures afin d'améliorer l'accessibilité aux services financiers et les connaissances de notre clientèle pour une bonne gestion de ses finances personnelles.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de durabilité 2024 : Nos principes ESG (p. 10), Nos engagements (p. 11), Notre contribution aux ODD des Nations Unies (p. 81-83) • Rapport climatique 2024 : Notre ambition et nos priorités (p. 9) • Autres publications : voir la section Codes et engagements sur bnc.ca 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport PRB 2023 : Principe 2 – Impact et établissement de cibles (p. 6-28) • Rapport climatique 2024 : Émissions financées (p. 32-34), Cibles de réduction intermédiaires (p. 35-43) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport climatique 2024 : Notre ambition et nos priorités (p. 9), Accompagner notre clientèle (p.15-18) • Rapport de durabilité 2024 : Favoriser un service accessible (p. 31), Promouvoir la santé, l'inclusion et l'accessibilité financières (p. 32-35)

Principe 4 : Parties prenantes	Principe 5 : Gouvernance et culture	Principe 6 : Transparence et imputabilité
<p>Un dialogue constructif, ouvert et transparent avec les parties prenantes est primordial pour la Banque, car il lui permet de mieux identifier et comprendre leurs points de vue et leurs préoccupations, et ainsi répondre adéquatement à leurs besoins en constante évolution.</p> <p>La Banque travaille en étroite collaboration avec sa clientèle, ses pairs du secteur bancaire, les organismes réglementaires, les organisations internationales, les instances gouvernementales et ses actionnaires et investisseurs pour discuter des enjeux ESG les plus courants.</p> <p>La Banque s'implique auprès d'initiatives nationales et internationales en matière de durabilité. Par exemple, notre participation à un groupe de travail sous le leadership du Circular Economy Leadership Canada (CELC) et de l'UNEP FI a mené à l'élaboration d'un nouveau guide de taxonomie pour l'économie circulaire, permettant ainsi au Canada de contribuer au dialogue mondial sur la finance circulaire.</p> <p>En 2024, nous avons participé à différentes initiatives d'UNEP FI en lien avec la nature, l'équité des genres et la nouvelle version du cadre de divulgation des PRB.</p>	<p>La structure de gouvernance ESG de la Banque est conçue de manière à équilibrer la surveillance des facteurs ESG par le conseil d'administration et ses comités, avec une expertise en la matière ancrée dans les secteurs d'affaires.</p> <p>Le comité ESG est appuyé par un comité de gestion, par trois groupes de travail et par une équipe entièrement consacrée à la durabilité. Il supervise la mise en œuvre des recommandations des PRB et des engagements ESG de la Banque.</p> <p>Une nouvelle formation sur les questions ESG a été développée en 2024. Elle présente notre vision et nos principes ainsi que des actions concrètes pour avoir un impact positif et participer à une économie durable. La formation ESG — Trois lettres pour une économie durable a été suivie par plus de 18 000 employé.e.s.</p> <p>Des membres du groupe de travail interne sur la nature ont suivi les formations sur ce sujet offertes par la PRB Academy.</p>	<p>La Banque divulgue annuellement son progrès selon les six principes bancaires responsables. Ce document est le cinquième depuis notre adhésion aux PRB.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de durabilité 2024 : Tableau 1 (p. 12-13), Tableau 12 (p. 61-62) • Rapport climatique 2024 : Exercer notre leadership d'influence (p. 19-20) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de durabilité 2024 : Le Conseil et ses comités (p.63-66), Comité ESG (p. 67) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour nos Rapports PRB antérieurs, consulter les Archives des rapports passés de la section Codes et engagements sur bnc.ca

Supplément

Principe 2 : Impact et établissement de cibles

Nous augmenterons continuellement nos impacts positifs tout en réduisant les impacts négatifs pour les personnes et l'environnement résultant de nos activités, de nos produits et de nos services, et en gérons le risque pour eux. Pour cela, nous fixerons et publierons des cibles là où nous pouvons avoir les impacts les plus importants.

- [Rapport PRB 2023](#) : Principe 2 – Impact et établissement de cibles (p. 6-28)

SANTÉ FINANCIÈRE

Base de référence et cible

En 2023, l'analyse d'impact de notre portefeuille de produits, les données extraites pour notre base de référence et l'alignement des stratégies (contexte national et de la Banque) nous ont conduit à établir une cible de santé financière. Cette cible vise à augmenter la détention d'investissements à long terme chez la clientèle nouvellement arrivée (NA) au Canada de 50 % d'ici 2030, avec 2023 comme année de référence. Le calcul de notre base de référence au 31 octobre 2023 indiquait un taux de 7 %, ce qui représente un taux de 10,5 % d'ici 2030.

En 2024, nous avons raffiné la base de calcul de notre cible afin d'inclure la clientèle NA qui détient des investissements chez Banque Nationale Courtage direct (BNCD), une division pour investisseurs autonomes de la filiale Financière Banque Nationale inc. (FBN). Cet exercice a conduit à la révision de notre base de référence, le taux de détention atteignant 7,5 % au 31 octobre 2023. En maintenant notre cible de croissance de 50 %, le taux de détention visé est désormais de 11,25 % d'ici 2030.

Au 31 octobre 2024, le taux de détention d'investissements à long terme chez la clientèle NA au Canada était de 8,9 %. Nous considérons que notre cible demeure ambitieuse étant donné que le nombre total de NA a également enregistré une forte croissance sur la même période.

Dans la dernière année, nous avons ajouté des indicateurs de suivi des éventuels impacts négatifs de notre cible. Cet exercice nous a permis de faire ressortir des points à surveiller dans la prochaine année en lien avec la résilience financière de la clientèle NA qui détient des investissements à long terme.

Plan d'action

Dans le Rapport PRB 2023 de la Banque, nous avons identifié des actions à mettre en place pour l'atteinte de notre cible, selon les 4 grandes catégories de leviers du Pathway to Impact.

Catégories	Réalisations 2024
Composition du portefeuille	Déploiement d'un projet pilote d'inclusion dès la conception avec six initiatives qui ont permis de bonifier le cadre de référence en intégrant des éléments de gouvernance.

Mobilisation de la clientèle	<p>Bonification des contenus de la section Immigrer au Canada sur bnc.ca destinée aux personnes NA au Canada. Cet espace propose une multitude de conseils pour les accompagner efficacement tout au long de leur intégration. Cela favorise aussi leur éducation financière grâce à un guide complet sur les finances au Canada, spécialement conçu pour cette clientèle. Nous avons reçu plusieurs milliers de demandes pour le téléchargement du guide depuis sa mise en ligne en janvier 2024.</p> <p>En 2024, la Banque a été élue, pour une deuxième année consécutive, meilleure banque pour les nouveaux arrivants au Canada par <i>MoneySense</i>, la plus grande plateforme anglophone de littératie financière au pays. Afin d'établir ce classement annuel, <i>MoneySense</i> évalue les solutions offertes par les institutions financières, en tenant compte du système bancaire canadien et des différents services financiers offerts dans la catégorie.</p>
Politiques et processus internes	<p>Ajout de contenu sur l'investissement dans la présentation de soutien « Conseils sur la gestion de vos finances au Canada » destinée aux forces-conseils pour faciliter les discussions avec la clientèle NA au Canada.</p>
Dialogue avec nos parties prenantes	<p>Réflexions amorcées pour identifier différentes options de collaboration avec des acteurs de la société qui nous permettraient de contribuer à la santé financière de la population.</p>

Dans la prochaine année, nous poursuivrons nos travaux pour bonifier les sources d'information destinées à la clientèle NA au Canada afin qu'elle puisse obtenir une bonne compréhension des finances personnelles et de l'importance que revêt une gestion de l'épargne à long terme. Nous continuerons également à développer les connaissances de nos équipes pour accompagner la clientèle par des conseils de qualité.

Gestion du projet et rédaction : Équipe ESG et développement durable, Banque Nationale

Conception de la couverture : Équipe Image de marque et publicité, Banque Nationale

Traduction : Services linguistiques, Banque Nationale

